

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 31 juillet 2018
*Grefe 2x + Bourse_0134 + 0220 + 9113_Préavis
édités + TCO SA + Gestion des emprunts et
placements_dhe*

Préavis No 16/2018

Demande d'autorisation pour la vente du capital-actions de la Société Télé – Château-d'Oex SA

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite votre autorité pour la vente du capital-actions de la Société Télé-Château-d'Oex SA.

PREAMBULE

La Société Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA) a été créée dans le but « d'exploiter les installations de remontées mécaniques du Pays-d'Enhaut ».

Le capital-actions de TCO SA a été entièrement libéré en espèces par le versement de CHF 200'000.00 représentant 200 actions nominatives de CHF 1'000.00 valeur nominale chacune. La commune est l'unique propriétaire du capital-actions de TCO SA.

En cas d'arrêt des installations de remontées mécaniques suivi d'un démantèlement, la société n'aurait plus de raison d'être dans sa forme actuelle et entrerait en liquidation une fois les opérations terminées.

En cas de privatisation (vente) des installations de remontées mécaniques tel que prévu, la commune n'a plus de raison de rester propriétaire du capital-actions de TCO SA. La société devrait ainsi être en les mains des investisseurs privés éventuels, futurs nouveaux propriétaires des installations de remontées mécaniques.

VALEUR DE LA SOCIETE TELE-CHÂTEAU-D'ŒX SA**Bilan****Télé-Château-d'Oex S.A.,**

Intitulé	31.12.2017		31.12.2016	
CAPITAUX ÉTRANGERS	581 670	83.2	267 185	74.1
Capital-actions	200 000	28.6	200 000	55.5
Pertes cumulées	(106 740)		(96 764)	
Bénéfice / Perte de l'exercice	24 460		(9 976)	
Pertes cumulées, en diminution des capitaux propres	(82 280)	-11.8	(106 740)	-29.6
CAPITAUX PROPRES	117 720	16.8	93 260	25.9
PASSIF	699 390	100.0	360 445	100.0

Rappel - Art. 725 alinéa 1 CO – perte en capital

S'il ressort du dernier bilan annuel que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, le conseil d'administration convoque immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.

Calcul

Lors de l'arrêté des comptes annuels : perte comptabilisée au bilan > 50% du capital actions et des réserves légales.

En l'occurrence, le 50% du capital-actions (CHF 100'000) couvre les pertes cumulées (CHF 82'280).

En dehors des actifs circulants, la valeur de la société réside dans les actifs immobilisés, à savoir une machine à pister pour CHF 82'800, le ski-lift Pra-Perron pour CHF 5'800 et le matériel d'exploitation pour CHF 6'400.

PROPOSITION

Au vu de ce qui précède, la municipalité souhaite obtenir votre autorisation pour la vente éventuelle de 200 actions nominatives de CHF 1'000.00 valeur nominale chacune au prix de CHF 1.00.

CONCLUSIONS

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OËX

- vu le préavis municipal No 16/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à vendre, pour un montant total de CHF 1.00, 200 actions en provenance de la Société Télé-Château-d'Oex SA, valeur nominale de CHF 1'000.00 chacune.
- B) **D'autoriser** la municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 31 juillet 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Eliane Morier